

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
Direction Départementale des Territoires

**COMMUNE DE SAVAS MEPIN**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Création du lotissement « La Prairie »  
Société SOFIREL et commune de Savas-Mépin**

Par arrêté préfectoral n° 38-2024-299-DDTSE01 du 25 octobre 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du 18 novembre – 8h30 – au 2 décembre 2024 – 18h.

Au terme de cette enquête, en application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

Mme Mauricette RABATEL a été désignée commissaire enquêtrice sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Elle sera présente en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- le vendredi 22 novembre 2024 de 14h à 18h ;
- le samedi 30 novembre 2024 de 8h30 à 12h ;
- le lundi 2 décembre 2024 de 14h à 18h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairie de Savas-Mépin aux jours et heures d'ouverture au public :

- la version papier du dossier d'enquête composé de l'ensemble des pièces du dossier et du registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations ;
- la version numérique du dossier sur un poste informatique.

Le dossier peut également être consulté :

- sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5709> ;
- sur rendez-vous, en version papier, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – Service environnement – 17 bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9 – Tél. : 04.56.59.46.49 .

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie où est déposé le dossier.
- adressées par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice, à la mairie de Savas-Mépin, (571, route du Village, 38440 Savas-Mépin), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique Création Lotissement «La Prairie » - à l'attention de la commissaire enquêtrice »,
- transmises sur le registre dématérialisé et mis à disposition du public sur l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5709>
- adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5709@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5709@registre-dematerialise.fr)
- reçues par la commissaire enquêtrice sous forme écrite ou orale, lors de ses permanences.

Les observations transmises par voie postale et « registre » sont consultables à la mairie siège en version papier. Les contributions transmises par courriel sont publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5709> et donc visibles par tous.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées :

Société Sofirel - M. DELCOMBEL Cyril - 32, rue de la République  
69150 DECINES-CHARPIEU - [c.delcombel@sofirel.fr](mailto:c.delcombel@sofirel.fr) - 06 23 82 70 09

Mairie de Savas-Mépin - M. DURANTON Bertrand - 571, route du Village 38440 Savas-Mépin - [mairie@savasmepin.com](mailto:mairie@savasmepin.com) - 04 74 58 54 12

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie de Savas-Mépin, et sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)